

Le 8 mai 2006

F. Jean Morel
Directeur, Affaires juridiques
TransÉnergie

Par courriel et par messagerie

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2068
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : Morel.Jean@hydro.qc.ca

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, place Victoria, 2^e étage
Bureau 2.55
Montréal (Québec)
H2Z 1A4

Objet : Demande en révision de la décision D-2006-25 rendue dans le dossier R-3581-2005 et de la décision D-2006-36 rendue dans le dossier R-3585-2005
Dossier de la Régie : R-3598-2006
Notre dossier : R000200/FJM/CR

Chère consœur,

La décision D-2006-66 rendue par la Régie en date du 18 avril 2006 dans le dossier R-3549-2004 – Phase 2 fait encore l'objet d'analyse de la part d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le «Transporteur»).

Certains aspects de cette décision D-2006-66 ont un lien direct avec les sujets qui font l'objet de la demande de révision du Transporteur dans le dossier mentionné en titre et la position du Transporteur à l'égard de ces aspects n'est pas encore arrêtée.

Dans ces circonstances, il apparaît donc dans l'intérêt de la Régie, du Transporteur et des autres parties impliquées dans les dossiers relatifs à la demande révision que l'audience dans le dossier R-3598-2006 soit reportée à une date ultérieure à l'expiration du délai accordé au Transporteur pour demander la révision de la décision D-2006-66.

Le Transporteur est conscient que ce report puisse perturber le calendrier des travaux de la Régie ainsi que la participation du Groupe de recherche appliquée en macroécologie (le «GRAME») qui est le seul intervenant, à date, à avoir manifesté son intention de participer au dossier R-3598-2006 et il regrette les inconvénients que cela peut causer.

Toutefois, le Transporteur est d'avis qu'un juste et raisonnable équilibre entre ses droits, ceux des parties intéressées et l'intégrité du processus de la Régie serait ainsi le mieux atteint.

Copie de la présente est envoyée ce jour, par courriel seulement, aux représentants des parties que la Régie a considéré intéressées aux dossiers R-3581-2005 et R-3585-2005.

Je vous demande de bien vouloir porter la présente à l'attention du banc des régisseurs chargé d'entendre la demande de révision du Transporteur, à votre plus prochaine convenance, et je vous prie d'agréer, chère consoeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur, Affaires juridiques TransÉnergie



F. Jean Morel

c.c. Monsieur Jean-François Samray, Association de l'industrie électrique du Québec
Monsieur Jean-François Lefebvre, GRAME
Me Dominique Neuman, Stratégies Énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique